Date de mise en ligne : le 01 octobre 2026

LE PECQ

DÉPARTEMENT DES YVELINES
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026 -

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-quatre septembre à dix-sept heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Anne-Laure de BROSSES.

Nombre de membres :
En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 13

Étaient présents :

Madame Anne-Laure de BROSSES
Madame Anne-Marie CHOLLET
Madame Karine de MATOS
Madame Denise JOURDRIN
Madame Thérèse MORAINE
Monsieur Jacques LELUBRE
Monsieur Thierry SOUCHET
Madame Helga RHO
Madame Marie-Josèphe MARIE
Madame Danièle RUFF
Madame Martine LABRE
Madame Véronique LE MASNE

N° 2026-17 :

Affectation des résultats définitifs 2025 suite à reprise anticipée

Membres absents avec pouvoir :
Madame Amélie MALETRAS
(pouvoir à Madame Anne-Marie CHOLLET)

Membres absents sans pouvoir :
Monsieur Pierrick FOURNIER
Monsieur Nicolas PÈRE
Monsieur Philippe CLOUS
Monsieur Elhadji DIALLO

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20260924-2026-17-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 24 SEPTEMBRE 2026

N° : 2026-17

Objet : Affectation des résultats définitifs 2025 suite à reprise anticipée.

Madame la Présidente rappelle que les résultats 2025 ont fait l'objet d'une reprise anticipée, par délibération du 20 février 2026.

Les résultats 2025 ont été repris au Budget Primitif 2026. Cette affectation des résultats définitifs au Budget Primitif 2026 doit être confirmée par délibération.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

DÉCIDENT d'affecter les résultats 2025 ainsi qu'il suit et en fonction des éléments suivants :

- Le déficit de la section d'Investissement,
- Le besoin prévisionnel de financement 2026 ou la prévision d'affectation du résultat,
- L'excédent de financement disponible.

Selon le tableau ci-dessous :

	Montant repris par anticipation au BP 2026
Déficit d'investissement 2025 (compte 001)	- 6 925,16 €
Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €
Besoin de financement section d'investissement	- 6 925,16 €
Excédent de fonctionnement 2025	+ 98 631,48 €
Affection (compte 1068)	6 925,16 €
Excédent de fonctionnement 2025 (compte 002)	+ 91 706,32 €

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20260924-2026-17-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Fait et délibéré
Pour extrait conforme
La Présidente du C.C.A.S.



Anne-Laure de BROSSES
Maire

Publié le :

Voies et délais de recours : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20260924-2026-17-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20260924-2026-17-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026